DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7 TÉL. 514 903 7627 COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 juillet 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria, Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4177-2021.

Cause tarifaire 2022-2023 d'Énergir.

Demande de délai additionnel - Preuve en Phase 2 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous sommes dans l'obligation de demander respectueusement à la Régie le report au **vendredi 22 juillet 2022 à 16h00** du dépôt de la preuve de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en Phase 2 du présent dossier.

Notre analyste principal, Monsieur Jean Schiettekatte, nous informe en effet qu'il est toujours bloqué à Whapmagoostui-Kuujjuarapik car les conditions climatiques, en plus de perturber l'accès Internet, ont également empêché l'arrivée dans la communauté de son vol de retour d'Air Inuit qui avait été prévu hier.

Un nouveau vol de retour est maintenant prévu pour ce soir. Ce n'est donc qu'après son retour à domicile qu'il sera en mesure de travailler et avoir normalement accès à Internet pour y consulter des pages et recevoir-transmettre des fichiers (donc à partir seulement du jeudi 21 juillet 2022), de sorte que notre preuve ne pourra être déposée que le vendredi 22 juillet 2022 pour 16h00. Nous invitons donc respectueusement la Régie de nous permettre de la déposer dans ce délai.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).